

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
désignation des membres des groupes de travail chargés de
l'élaboration des évaluations externes non certificatives en
éveil/sciences**

A.Gt 27-05-2009

M.B. 08-09-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Études de Base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre II;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en éveil en 2^e année de l'enseignement primaire est composé :

1° De quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Chantal FREDERICQ;
- Letty LEFEBVRE;
- André CHARLIER;
- Florindo MARTELLO;

2° De six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- L'enseignement organisé par la Communauté française :
Mélanie BRUYERE.

- L'enseignement officiel subventionné :
Fabienne DELESSINE;
Maryline GILLARD;
Daniel CHEVRON.

- L'enseignement libre subventionné :
Christine AWOUST;
Frédéric DE PLASSE.

Article 2. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en éveil en 5^e année de l'enseignement primaire est composé :

1° De quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Myriam DI STEFANO;
- Romency GEROME;
- Jean-Claude DEGROOT;
- André WARTEL.

2° De six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :



- L'enseignement organisé par la Communauté française :
Michel NIZET.

- L'enseignement officiel subventionné :
Virginie CARLIER;
Virginie JACQUET;
Catherine COLLIN.

- L'enseignement libre subventionné :
Benoît STAQUET;
Dominique GOUVERNEUR.

Article 3. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en éveil en 2e année de l'enseignement secondaire est composé :

1° De quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Myriam DI STEFANO;
- Suzanne HENNUY;
- Philippe DELFOSSE;
- Jean-Paul COUPAIN.

2° De six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- L'enseignement organisé par la Communauté française :
Jacqueline JOUSTEN.

- L'enseignement officiel subventionné :
N.;

- L'enseignement libre subventionné :
Valérie DENYS;
Stéphanie PATTE;
N..

Article 4. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en sciences en 4e année de l'enseignement secondaire est composé :

1° De quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Martine SCHELLINGS;
- Philippe DELFOSSE;
- Pierre MARICHAL;
- Pierre SEVENANTS.

2° De six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- L'enseignement organisé par la Communauté française :
Monique FURLAN;
Laure HOGENBOOM

- L'enseignement officiel subventionné :
N..

- L'enseignement libre subventionné :



Marc HILBERT;
Michel ROLAND;
Pascale PAPLEUX.

Article 5. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 27 mai 2009.

Par le Gouvernement de la Communauté française :
Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,
C. DUPONT

